

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 18 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 4 — 35 — — soir, Express.  
 6 — 56 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 52 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 5 — 47 — — soir, Omnibus.  
 9 — 57 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR.**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

**PROJET D'ADRESSE DU SÉNAT.**

Lu dans la séance du 8 décembre 1863.

SIRE,

En présence d'une législature nouvelle et des graves questions qui s'agitent en Europe, la France attendait avec impatience le moment solennel où Votre Majesté se met tous les ans en communication avec elle. Votre voix, Sire, éclaire, apaise et fortifie l'opinion publique. Elle l'empêche de s'égarer dans la politique de conjectures et de fausses interprétations, qui trouble les esprits et froisse les intérêts. Votre Majesté a parlé, et le pays sait maintenant qu'en entrant dans une période qui doit le conduire jusqu'à la dix-huitième année du règne de l'Empereur, il y trouvera, comme précédemment, la stabilité, le progrès et les plus hautes pensées de concorde et de civilisation.

Ce n'est pas que la France ait à redouter le défaut de stabilité qui se manifeste par le tumulte de la place publique. Nos populations sont tranquilles et appliquées à leurs travaux; elles ne se mettent en mouvement que pour courir sur les pas de Votre Majesté, et l'accompagner de leurs acclamations.

Nous ne devons pas craindre davantage l'instabilité si fatale dans les institutions politiques. L'accord entre les grands pouvoirs de l'Etat n'a jamais été plus complet, et la France a répondu à votre attente par des élections qui ont montré la puissance du sentiment dynas-

tique dans le pays. Heureux résultats d'une Constitution aussi bien adaptée que la Constitution de 1852 aux intérêts de notre nation, et qui, par une sage conciliation, a organisé un pouvoir fort sans excès, en même temps qu'une liberté réelle sans licence. Votre Majesté veut que cette Constitution soit fidèlement gardée. Le Sénat l'oubliera d'autant moins, qu'il est convaincu que, sans elle, la France verrait s'obscurcir les jours de prospérité qu'elle lui doit depuis onze ans. Sans doute, elle est perfectible; votre gouvernement, Sire, en a donné des preuves précieuses pour l'esprit libéral de notre époque. Mais elle n'est pas une convention éphémère que puissent venir altérer des transformations réfractaires à ses principes. Le peuple l'a voulue; il en a voté les bases, et un peuple qui connaît le poids de sa parole, ne stipule pas pour un jour: ses pactes sont faits pour la durée; ils s'étendent au loin dans les perspectives de son avenir. L'histoire de votre dynastie, Sire, en est la preuve: malgré les revers et l'exil, malgré la mort et les révolutions, les suffrages donnés au Premier Consul se sont retrouvés, après un demi-siècle, dans les suffrages donnés à son neveu. C'est que, quoi qu'on en dise, la nation française n'est pas légère dans ses affections et ses croyances; et, lorsqu'elle a refait l'Empire en 1852, elle n'a pas moins mesuré la profondeur de ses résolutions, que lorsqu'elle l'a créé, pour la première fois, cinquante ans auparavant. Serons-nous donc autour de l'œuvre populaire, autour de ce pacte constitutionnel qui est la vraie manifestation du régime impérial. Ce pacte n'est pas un essai; c'est tout un système

politique où se trouvent, d'un côté le programme de votre avènement, de l'autre l'assentiment de huit millions de votes. Nous serions inexcusables si, plus versatile que cette immense majorité qui est le peuple lui-même, et qu'on taxe souvent d'inconstance, nous lui donnions, au bout de onze ans, l'exemple de la mobilité dans les choses où chaque jour constate sa persévérance.

Mais ce qui sera toujours bien reçu du Sénat, ce sont les améliorations réclamées par les besoins publics; ce sont aussi les réformes libérales, toutes les fois qu'elles laisseront intact, dans vos mains, le pouvoir indispensable à la tranquillité et à la prospérité du pays (1). Le progrès a partout pénétré depuis 1852, soit dans les institutions, soit dans le mouvement des intérêts matériels et moraux, et rien n'a pu l'arrêter dans sa marche, pas même les souffrances occasionnées par les événements d'Amérique, dans des centres industriels importants; souffrances qui, malheureusement, n'ont pas encore entièrement cessé, mais qui peuvent toujours compter sur les efforts secourables et redoublés du gouvernement et des particuliers. Le progrès poursuivra donc sa carrière dans la période qui va s'ouvrir; car il est un des caractères de votre règne et un besoin impérieux pour l'infatigable génie de la France.

C'est pour en faciliter la marche que Votre Majesté a annoncé la présentation ou l'étude de différents projets de loi. Ils fixeront l'attention du pouvoir législatif. Il sera très-opportun, par exemple, de simplifier les formes admi-

(1) Lettre de Sa Majesté au ministre d'Etat (Moniteur du 18 novembre 1861).

nistratives qui gênent, par les lenteurs de leur minutieuse intervention, l'élan des efforts individuels qu'il faut, au contraire, stimuler. C'est là l'excès, c'est le matérialisme de la centralisation; ce n'en est pas l'essence. En elle-même, la centralisation est un caractère de nos mœurs; elle constitue une des formes de notre société, une des garanties de nos intérêts individuels locaux, une des forces vitales de notre civilisation. Mais ce ne sera pas mettre en doute ses mérites, que de rechercher dans les attributions des conseils généraux celles dont l'extension ne se concilierait pas avec elle. Nous le disions à Votre Majesté, dans notre Adresse de 1862: « Les conseils généraux sont une des institutions les mieux conçues de notre régime administratif. » S'ils représentent l'esprit local par rapport au gouvernement, ils représentent l'esprit centralisateur par rapport au canton et à la commune; et c'est surtout par leur vitalité centrale que tant de résistances de clochers ont été vaincues et que tant d'utiles entreprises ont été exécutées avec ensemble dans chaque département. Peut-on espérer de trouver dans l'élément municipal, considéré en général, la même énergie féconde? Peut-on, avec l'exiguïté de ses moyens, l'indignité de ses ressources et le cercle borné de son action, lui rendre la vie, qui déjà s'était refroidie chez lui dans les temps de l'ancienne monarchie? C'est une question que le Sénat se borne à soulever et qui sera résolue par l'étude que Votre Majesté en a ordonnée.

En ce qui concerne la situation financière, elle eût été des plus satisfaisantes si les deux expéditions de la Cochinchine et du Mexique

**FEUILLETON.**

9

## LE MARQUIS DE L'ARROGANCE.

(Suite.)

A mesure que s'exprimait le général, le bouillant colonel pâlisait de fureur. L'officier restait puni, il est vrai, mais ce n'était là qu'une concession faite à la hiérarchie disciplinaire; les compliments qui suivaient étaient une humiliante leçon pour notre orgueilleux marquis; leçon d'autant plus amère qu'elle lui était donnée devant son inférieur, devant son frère, devant Fernande, devant le comte.

— Mon général, dit-il tout en frémissant, je crois devoir protester contre ces éloges, qui deviennent une insulte pour moi! Le marquis de Barrois de Marsal n'a jamais reçu une leçon de personne.

— Ce que j'ai dit, monsieur, répliqua le général avec hauteur, je le répéterais à tous les officiers. Il n'y a pas ici, du reste, de marquis de Marsal, ajouta-t-il, il n'y a qu'un officier qui doit donner le premier l'exemple du respect à ses supérieurs, ne l'oubliez plus à l'avenir; retirez-vous, monsieur.

C'en était trop pour l'irascible et vaniteux gentilhomme.

— Monsieur, s'écria-t-il en jetant son épée aux pieds du général, et s'arrêtant à deux pas de lui les bras croisés, la menace dans le regard, monsieur, je donne ma démission; il n'y a plus ici ni supérieur ni inférieur, mais deux hommes dont l'un demande raison à l'autre!

Les témoins de cette scène étrange restèrent stupéfaits.

Le général, dans un premier mouvement, avait fait un pas en avant; un conflit des plus déplorables menaçait d'éclater, et déjà le sous-lieutenant et James allaient s'élancer entre les deux adversaires, quand, par un suprême effort de volonté, le général parut retrouver son sang-froid.

— Monsieur, dit-il en ramassant l'épée du colonel et en la lui tendant avec un geste plein de noblesse, reprenez votre épée; vous oubliez qu'un officier ne doit s'en séparer en temps de guerre que lorsque la mort la lui reprend.

Le colonel fit un mouvement de colère sans prendre l'épée que lui tendait son adversaire.

— Quant à votre provocation, je l'accepte...

Le marquis reprit son épée qu'il serra convulsive-

ment dans sa main.

— Je l'accepte, et je vous donne rendez-vous...

— Où cela?

— Sur la première batterie ennemie, monsieur; un avis reçu il y a une heure m'annonce que Wellington s'avance sur les flancs de l'armée française; il doit nous trouver sur son passage. Allez, monsieur; nous partons demain au point du jour.

Sur ce dernier mot, le général, pour faire preuve de courtoisie et couper court à la discussion, offrit son bras à Fernande, fit un signe poli au comte et lui dit:

— Venez, monsieur, nous allons causer de votre affaire; venez aussi, monsieur, ajouta-t-il en s'adressant à James; dans tout ceci il me paraît n'exister qu'un malentendu, et votre témoignage peut nous éclairer.

Sur un signe du général, le sous-lieutenant s'était retiré; le marquis resta seul.

— Oh! murmura-t-il en lançant un regard de haine sur son frère, qui était sorti le dernier, je me vengerai!

Après avoir jeté un coup-d'œil sur le dossier que lui avait remis le colonel, dossier qui ne précisait rien, le général adressa au comte quelques ques-

tions. Le vieillard y répondit avec ce ton de franchise qui lui était propre et qui portait la conviction dans les esprits, et crut bon de faire connaître toutes les circonstances de ses rapports antérieurs avec le marquis.

De son côté, James raconta tout ce qui s'était passé, si bien qu'au bout d'un quart-d'heure le général ne douta plus de l'innocence de ses prisonniers.

— Vous êtes toujours prêts à partir, monsieur le comte, demanda-t-il à celui-ci?

— Toujours, monsieur le général.

— Et vous, monsieur Carruel?

— Quand je ne le voudrais pas, n'y suis-je pas forcé par le cartel d'échange?

— Eh bien! messieurs, vous êtes libres. Emmenez votre fiancée, monsieur; emmenez vos enfants, monsieur le comte; soyez heureuse, mademoiselle.

— Tenez, général, dit la jeune fille, dont le visage était rayonnant de joie, il faut que je vous embrasse...

— Faites, mon enfant, j'ai une fille de votre âge. Et Fernande, joignant l'action à la parole, baisa fortement sur les deux joues le vieux général, qui essuya furtivement une larme. Ces baisers lui rappelaient sa fille.

n'eussent amené des charges extraordinaires par suite de complications inopinées, de retards, inévitables et de nécessités impérieuses. La force majeure impose souvent des sacrifices à une nation qui veut faire respecter son nom et garder son rang dans le monde. La France espère cependant être couverte de ses avances par l'indemnité de guerre que Votre Majesté exige du Mexique. La générosité n'empêche pas le droit et la justice.

Du reste, tout, dans les documents, contredit l'hypothèse que l'expédition aurait été conçue pour créer un empire mexicain sous le sceptre d'un prince étranger; il ne faut pas prendre pour une cause ce qui n'est qu'une fin possible. Protéger nos nationaux, défendre notre honneur et nos intérêts, frapper un coup décisif dans un pays lointain, où le commerce nous appelle et où nous a si souvent trompés un gouvernement inhospitalier, tel a été le but fondamental et patriotique de l'Empereur. La France est une démocratie ardente au travail, qui se consumerait dans une activité stérile si, manquant d'une vaste expansion, elle était obligée de se replier sur elle-même. C'est pour favoriser son immense labeur que Votre Majesté s'est occupée d'étendre par des traités ses relations commerciales. C'est également veiller pour elle que de lui ouvrir des débouchés, de lui créer, au-delà des mers, des communications sûres, et de montrer ses spéculations et son industrie puissamment protégées par la main de la France. Ce que désirent maintenant Votre Majesté et le Pays, c'est que l'entreprise glorieusement commencée reçoive le plus tôt possible une solution digne de l'Empereur et des intérêts français. Alors nos héroïques soldats de terre et de mer, fiers de leur tâche accomplie, viendront, comme leurs frères des armées de Crimée et d'Italie, recevoir de la patrie le tribut d'admiration et de reconnaissance que leurs exploits leur ont mérité.

Maintenant, permettez-nous, Sire, d'arriver à la grande pensée du discours de Votre Majesté.

Pendant la dernière session, les affaires de Pologne prirent une gravité imprévue, et le Sénat, par un ordre du jour dont le sens était une confiance entière dans la politique de Votre Majesté, s'associa à sa vive sympathie pour les malheurs de ce pays; car tout ce qui le frappe retentit en France par un profond contre-coup. Votre Majesté, en entrant dans une action diplomatique collective avec l'Angleterre et l'Autriche, était fondée à espérer que la Russie, cédant à des conseils amis et à la voix de l'humanité, accorderait des conditions favorables à un peuple opprimé. Mais la Russie ne s'est pas entendue avec les trois puissances. C'est alors que Votre Majesté a désiré épuiser tous les moyens de conciliation, et que, donnant une étendue plus large à ses vues pacifiques, elle a adressé aux cours de l'Europe

la proposition d'un congrès embrassant dans son arbitrage l'ensemble des questions qui mènent une époque troublée, comme la nôtre, par des transitions difficiles et des désirs de rénovation. Sire, la France qui a suivi vos armes avec enthousiasme sur les champs de bataille de la Crimée et de l'Italie, la France, qui sera partout et toujours avec vous, vous accompagnera avec bonheur dans cet aréopage convié à régénérer, par l'esprit des temps modernes, le pacte européen. Au commencement de ce siècle, le congrès de Vienne se préoccupa des dangers récents de la Révolution française plutôt que des transformations sourdes, mais redoutables, que les loisirs de la paix allaient bientôt introduire dans les idées et dans les intérêts des nations. Aussi, le temps a-t-il ruiné ou miné ces combinaisons, de sorte que partout l'équilibre de 1814 et de 1815 se trouve compromis. Ce n'est pas la France qui se plaindra de la décadence des traités douloureux de cette époque; mais ce n'est pas elle non plus qui se réjouirait de voir l'Europe continuer sa périlleuse existence sur une base précaire et vacillante. Elle a donc applaudi avec transport à votre proposition d'un congrès; prévoyante idée qui offre à notre patrie des satisfactions exemptes d'ambition, à l'Europe des garanties de paix et le désarmement, à la civilisation une libre et vaste carrière pour ses développements. Puissent les souverains, guidés par leur haute raison et par les lumières du siècle, s'unir à Votre Majesté pour une tâche qui, allant au-devant des luttes au lieu d'en attendre l'explosion, règlera les prétentions et mettra le droit des gouvernements en harmonie avec les vœux légitimes des peuples. L'Angleterre a cependant décidé qu'elle s'abstiendrait; sa situation exceptionnelle lui permet peut-être d'être moins touchée que Votre Majesté des dangers du *statu quo*; mais les autres gouvernements ne peuvent que gagner, en présence d'un passé qui s'écroule, à fonder une situation qui ne soit plus ni menacée ni méconnue; les peuples gagneront aussi à entrer avec eux dans un avenir de transaction et de concorde. Quoi qu'il arrive, le pays ne désavouera pas Votre Majesté lorsqu'elle a fait la part des responsabilités, et qu'après avoir fait entendre les avertissements de la sagesse, elle a dit à l'Europe: *je parle au nom de la France.*

Le *Moniteur* publie les réponses de l'empereur de Russie, du roi de Saxe et du roi de Wurtemberg, à l'invitation que leur a adressée l'Empereur d'assister à un Congrès. Ces trois souverains s'expriment avec courtoisie à l'égard de la proposition impériale, ils en reconnaissent et ils en apprécient l'opportunité, mais en termes qui semblent subordonner leur adhésion définitive à celles des autres grandes puissances convoquées.

Outre cette condition, du consentement de toutes les puissances, que posent ces trois

souverains, la Russie en met une autre à son acceptation; elle déclare indispensable qu'un programme détermine à l'avance les questions qui devront être soumises au congrès et les bases sur lesquelles devra s'établir l'entente des puissances.

La réponse que le Conseil fédéral a faite à la lettre de l'Empereur relative au Congrès était accompagnée d'une note que publient les journaux suisses, et dont le ministre de la Confédération, à Paris, a été chargé de donner communication à M. le ministre des affaires étrangères. Dans cette note, la Suisse pose de nouveau la question de la neutralisation de la Savoie.

Voici textuellement la réponse de l'empereur de Russie:

« Monsieur mon frère, En constatant le profond malaise de l'Europe et l'utilité d'une entente entre les souverains auxquels est confiée la destinée des nations, Votre Majesté exprime une pensée qui a toujours été la mienne. J'en ai fait plus que l'objet d'un vœu, j'y ai puisé la règle de ma conduite. Tous les actes de mon règne attestent mon désir de substituer des relations de confiance et de concorde à l'état de paix armée qui pèse si lourdement sur les peuples. J'ai pris aussitôt que je l'ai pu l'initiative d'une réduction considérable de mes forces militaires; pendant six ans, j'ai affranchi mon empire de l'obligation du recrutement et j'ai entrepris des réformes importantes, gages d'un développement progressif au dedans et d'une politique pacifique au dehors. »

« Ce n'est qu'en présence d'éventualités qui pouvaient menacer la sécurité et même l'intégrité de mes Etats que j'ai dû m'écarter de cette voie. Mon plus vif désir est de pouvoir y rentrer et d'épargner à mes peuples des sacrifices que leur patriotisme accepte, mais dont leur prospérité souffre. Rien ne saurait mieux hâter ce moment qu'un apaisement général des questions qui agitent l'Europe. L'expérience atteste que les véritables conditions du repos du monde ne résident ni dans l'instabilité de combinaisons politiques que chaque génération serait appelée à défaire et à refaire au gré des passions ou des intérêts du moment, mais plutôt dans la sagesse pratique qui impose à chacun le respect des droits établis et conseille à tous les transactions nécessaires pour concilier l'histoire, qui est un legs ineffaçable du passé, avec le progrès, qui est une loi du présent et de l'avenir. »

« Dans ces conditions, une loyale entente entre les souverains m'a toujours paru désirable. Je serais heureux que la proposition émise par Votre Majesté pût y conduire. Mais pour qu'elle puisse se réaliser pratiquement, elle ne saurait procéder que d'un consentement des autres puissances, et pour obtenir ce résultat je crois indispensable que Votre Majesté veuille bien préciser les questions qui, à son

avis, devraient faire l'objet d'une entente, et les bases sur lesquelles cette entente aurait à s'établir. Je puis, en tout cas, l'assurer que le but qu'Elle poursuit, celui d'arriver, sans secousse, à la pacification de l'Europe, rencontrera toujours mes plus vives sympathies.

« Je saisis en même temps cette occasion pour réitérer à Votre Majesté l'assurance des sentiments de haute considération et de sincère amitié avec lesquels je suis, monsieur mon frère, de Votre Majesté, le bon frère,

» ALEXANDRE.

» Tsarskoé-Sélo, le 6/18 novembre 1863. »

Un télégramme, publié par le *Journal de Dresde*, annonce que les représentants de Saxe-Weimar et de Saxe-Meiningen, ont proposé à la Diète de ne reconnaître, comme successeur de Frédéric VII, dans le duché de Lauenbourg, ni le roi Christian, ni le duc d'Augustenbourg, mais de placer ce duché sous l'administration de la Diète, et de faire résoudre au besoin la question par le tribunal austro-germanique (cour fédérale suprême.)

Cette proposition a été renvoyée à la commission.

On nous écrit de Saint-Petersbourg, le 5 décembre, que M. le lieutenant général de Hegermann Lindencrone, commandant en chef de la cavalerie danoise, envoyé en mission extraordinaire en Russie, a été reçu en audience par S. M. l'empereur, au palais de Tsarskoé-Sélo.

Le lendemain, il a eu une longue conférence avec le prince Gortschakoff et, à la suite de cette entrevue, le bruit a couru que la Russie était décidée à suivre une politique de conciliation dans la question dano-allemande. (La France.)

Les derniers avis de Constantinople, apportés par le paquebot du Levant, annoncent que les armements continuent et que le gouvernement turc a ordonné la construction de huit corvettes. — Havas.

Les lettres de Naples du 5 annoncent qu'à la suite des attroupements occasionnés par le coup de poignard donné à l'image d'une madone, l'autorité a ordonné que toutes les madones fussent transportées dans l'intérieur des églises. Cet ordre a été exécuté sans rencontrer aucune opposition. On remarque une certaine agitation parmi les jeunes gens depuis la publication de la lettre de Garibaldi qui demande un million de fusils. — Havas.

On écrit de Bucharest, le 6 décembre :

La discussion de l'adresse commence aujourd'hui. La majorité paraît acquise au ministère. La chambre promet son concours au gouvernement pour les questions d'institutions de crédit et de chemins de fer. Le ministère a

Dans la nuit, le comte, sa fille et James s'embarquèrent pour l'Angleterre, et le lendemain matin le colonel de Marsal et le général partaient avec une brigade à la rencontre de l'armée espagnole.

## CHAPITRE VIII.

### GATASTROPHE.

Nous l'avons dit, le marquis de Marsal était brave, brave jusqu'à la témérité. Nous ne voudrions pas avancer que dans ce courage, qui ne comptait jamais avec les obstacles, il n'entrât pas encore un peu d'orgueil, mais les ré-ultats de ce sentiment, qui lui faisait toujours vouloir être supérieur à son entourage, étaient si brillants, qu'on oubliait volontiers le mobile qui guidait cet homme pour applaudir à ses exploits.

— Je vous donne rendez-vous sur la première batterie ennemie, lui avait dit le général en repoussant sa proposition insensée, et au prix de sa vie il n'aurait pas voulu ne pas répondre à cet appel. Une crainte le tourmentait seulement; il appréhendait que les nécessités de la stratégie ne forçassent son régiment de se tenir en réserve à l'arrière-garde, et il se demandait quelle serait sa conduite dans ce cas, lorsqu'il vit arriver auprès de lui le général.

— Monsieur, lui dit celui-ci de manière à être entendu du lieutenant-colonel, qui se tenait à quelque distance, vous allez remettre le commandement de votre brave régiment à votre lieutenant, et jusqu'à nouvel ordre vous ne me quitterez pas; puis il ajouta tout bas, de manière à n'être entendu que de lui: — Je veux que nous arrivions ensemble au rendez-vous... seulement je vous conseille de vous hâter quand l'heure sera venue, car, par mon épée! je vous le jure, je ne m'arrêterai pas en chemin.

— Soyez tranquille, général, le marquis de Marsal ne vous fera pas attendre.

— J'y compte, monsieur.

Puis les deux hommes, après s'être salués froidement, se mirent à marcher côte à côte en s'entretenant de choses indifférentes avec autant de liberté d'esprit que s'ils fussent partis pour quelque joyeuse réunion.

Le lendemain au point du jour, c'est-à-dire après une marche forcée de vingt heures, sur lesquelles deux seulement avaient été consacrées au repos, la colonne française rencontra, ainsi que l'avait prédit le général, l'armée ennemie toute surprise, mais suffisamment supérieure en nombre pour compter sur une victoire, d'autant plus certaine à ses yeux

que le hasard, en lui laissant l'avance, lui avait donné l'avantage du terrain.

— Nous sommes en retard de deux heures, colonel; nous n'aurions pas dû dormir.

— C'est vrai, général; mais nous allons rattraper le temps perdu, s'il plait à Dieu.

Le combat ne tarda pas à s'engager par une fusillade meurtrière.

Profitant d'un bouquet de bois qui dérobaît une partie de ses mouvements à l'ennemi, le général ordonna à deux escadrons de cavalerie de tourner les Espagnols et de tomber sur leurs derrières, en tâchant à tout prix de les couper.

Cette manœuvre, bien qu'exécutée avec rapidité, n'eût cependant pas un effet complet; l'ennemi se tenait sur ses gardes; le général le sut bientôt; il n'y avait plus à hésiter, les minutes valaient des siècles.

Aussitôt l'ordre fut donné de charger. La colonne s'ébranla en décrivant un demi-cercle et se rua avec une furie aveugle sur l'armée anglo-espagnole, qui la reçut de pied ferme. Deux fois les Français reculèrent devant le feu qui les foudroyait pour ainsi dire à bout portant; enfin l'ennemi fut entamé, les carres rompus; alors commença une horrible mêlée

Cependant le général anglais avait fait hisser sur un plateau six pièces de canon qui, chargées à mitraille et servies avec une activité de démon, causaient un affreux ravage dans nos rangs.

— Tonnerre et sang! il nous faut ces canons, colonel; c'est là le lieu du rendez-vous!

— J'y serai avant vous, général.

— C'est ce que nous allons voir, colonel.

Prenant alors avec eux une centaine de cavaliers, les deux braves s'élançèrent dans un galop furieux vers la terrible batterie.

Une décharge mit le tiers de leurs soldats hors de combat; mais on était à plus de moitié chemin. Quand la seconde décharge éclata, quelques hommes tombèrent encore, mais les canonniers n'eurent pas le temps de faire feu une troisième fois; les Français, et en tête le général et le colonel, étaient dans la batterie improvisée; les canonniers, bien que soutenus par une compagnie de fantassins, furent écharpés sur leurs pièces. Mais le marquis et le général tombèrent à côté l'un de l'autre, le premier percé de deux coups de baïonnette dans le flanc, le second la cuisse traversée par un coup de feu.

— Que le diable vous emporte, colonel, dit le général en tombant de cheval une demi-minute après

présenté des projets de loi relatifs à des concessions d'emprunt et de rail-ways dans les Principautés.

Par voie de Brownsville et de la Nouvelle-Orléans, on a reçu, à New-York, quelques avis de l'Etat mexicain de Tamaulipas, qui n'est séparé du Texas que par le Rio-Grande. Trois révolutions y ont eu lieu dans la même semaine, qui dans un sens, qui dans un autre. Cobos, partisan de Miramon, a d'abord battu le général Cortinas, partisan de Juarez. Défait à son tour, il s'est réfugié au Texas, d'où l'arrivée des fédéraux l'a chassé. Saisi par Cortinas, Cobos a été fusillé. Voilà un nouvel exemple de l'anarchie et de la cruauté qui constituent « la liberté mexicaine. »

L'expédition du général Banks, au Texas, fournit au correspondant du *Herald*, l'occasion de dire une foule de jolies choses sur l'expédition française au Mexique. Ce correspondant, plein d'imagination, est sûr que la mission du général Banks a pour objet le Mexique autant que le Texas. Il va jusqu'à prévoir l'éventualité de l'occupation de Matamoros par les fédéraux. Nous sommes en mesure de démentir ces assertions. Les unionistes ne s'immisceront pas plus dans les affaires du Mexique que les Franco-Mexicains dans celles des Etats-Unis. La neutralité la plus stricte a été recommandée au général Banks, dont la modération et le peu de penchant aux coups de tête sont bien connus. Du reste, il est facile de deviner où le correspondant du *Herald* veut en venir avec toutes ses insinuations. Le paragraphe suivant n'a pas besoin de commentaires :

« Les Mexicains ne veulent pas de l'influence française, et en même temps le gouvernement de Juarez est impopulaire. Que faut-il donc faire ? Prendre un moyen terme entre le protectorat français d'une part et un état d'anarchie chronique de l'autre. Voilà le moyen terme cher au cœur du peuple, et ce moyen terme est naturellement l'annexion à la république américaine. »

Il faut convenir que, si l'Etat de Tamaulipas s'annexe aux Etats-Unis pour échapper à la guerre civile, il a mal choisi son moment. — Havas.

Washington, 23 novembre. — Les gentlemen « les plus intelligents et probablement les mieux informés » évaluent les forces effectives de Lee, de 50,000 à 60,000 hommes. — Un homme, « qui a de hautes relations dans un Etat rebelle. » dit que Lee s'attend, d'un moment à l'autre, à être attaqué, et qu'il se prépare, sur tous les points à donner au général Méade une terrible réception.

Les ouvrages avancés et provisoires des confédérés le long du Rapidan, sont fortifiés et augmentés sur une grande étendue.

le colonel; vous m'avez devancé d'une demi-longueur; je vous ai fait attendre, excusez-moi...

— Oh! général, répondit en essayant de sourire le marquis, malgré les affreuses douleurs que lui faisaient endurer ses blessures, on a toujours cinq minutes de grâce.

Un flot de sang lui coupa la parole.

— Corbleu! mon cher, n'allez pas mourir au moins sans que je vous ai serré la main.

Et le général allongea le bras; le colonel fit un mouvement, mais une paleur mortelle envahit soudainement son visage; son bras soulevé retomba inerte, et il perdit complètement connaissance.

Le général lança un juron énergique et appela à l'aide, et les deux blessés furent portés à l'ambulance.

Quelques instants après, l'ennemi battait en retraite dans le plus grand désordre et gagnait les montagnes, où il était impossible de le poursuivre. La moitié des siens était restée sur le terrain.

Le surlendemain, les Français, conduits par le général, qui, malgré ses blessures, avait voulu faire son entrée à cheval, ayant à ses côtés le marquis porté en litière, reentraient à Cadix triomphants.

(La suite au prochain numéro.)

Nous avons des dépêches particulières de la Réunion, du 4 novembre. A cette date, la situation de l'île était satisfaisante. D'après les dernières nouvelles reçues de Madagascar, les bruits relatifs au roi Radama prenaient chaque jour plus de consistance. On disait même à Tamatave que Radama venait d'adresser une proclamation aux populations.

Un navire de guerre était parti depuis quelques jours de la Réunion pour la côte de Madagascar, afin de recueillir des renseignements précis sur ces faits. (La France.)

Nous avons des correspondances particulières de Saigon, du 30 octobre. La situation de notre colonie de la base Cochinchine continuait à être bonne.

Le roi du Cambodge a envoyé deux des grands officiers de sa maison auprès de M. le contre-amiral de La Grandière, afin de s'entendre avec lui pour l'exécution du traité qu'il a conclu avec la France. Ce traité est très-avantageux pour nos intérêts.

L'amiral a pris une mesure excellente qui a déjà porté ses fruits. Il a décidé que les indigènes seraient admis à servir dans notre marine aux mêmes conditions et avec les mêmes avantages que les Français. Les Annamites, qui s'adonnent au grand et au petit cabotage, nous rendront de grands services. Leur concours nous permettra de créer une marine locale très-utile pour la colonie. (Idem.)

## Nouvelles Diverses.

On remarque que les récentes affiches du Collège de France, portant indication des différents cours, ainsi que des divers professeurs, annoncent qu'un avis ultérieur indiquera l'époque à laquelle M. Ernest Renan reprendra son cours d'hébreu. C'est la formule ordinairement employée pour prévenir le public que le cours n'aura pas lieu pendant l'année scolaire.

— Deux membres de l'ambassade annamite, accompagnés d'un capitaine de frégate espagnol, ont été présentés au Pape. Ils ont assuré que toute persécution contre les chrétiens avait cessé en Cochinchine depuis le traité conclu avec la France.

— Le *Journal de Saint-Nazaire*, du 29 novembre, raconte ce fait entièrement curieux : « La semaine dernière on trouvait mort dans sa chambre un homme d'une cinquantaine d'années, teneur de livres dans une maison de commerce de notre ville. Cet homme avait une jambe de bois. »

« Quelques jours après son enterrement, sa sœur, venue de Nantes, qu'elle habite, vendait le bagage du décédé, bagage dans lequel se trouvaient comprises trois jambes de bois de rechange. »

« Après s'être débarrassée de la sorte, la sœur prit connaissance des papiers laissés par le défunt. Que l'on juge de son émotion, lorsqu'en parcourant une lettre datée d'il y a deux ans, elle y lut :

« Dans ma jambe de bois garnie de cuir et dans mes papiers, en cherchant bien, on trouvera une somme de cinq mille francs. »

« Cette femme courut immédiatement faire part de cette lettre au commissaire de police qui se transporta à la gare quelques instants avant que la fripière, qui est de Nantes, ne prit le train. Après avoir visité avec soin et sondé les trois jambes immobiles, on reconnut qu'elles ne contenaient rien, et qu'aucune d'elles n'était garnie de cuir. »

« On apprit alors que la bonne sœur chargée de l'ensevelissement du défunt lui avait laissé, dans le cercueil, l'objet tant recherché. »

« Une demande d'exhumation fut adressée à l'autorité et accordée. Vendredi matin, à huit heures, on retirait du cercueil la quatrième jambe dans laquelle le commissaire découvrit une cachette habilement dissimulée. Dans cette cachette se trouvaient mille quatre-vingts francs en or. »

« Quant au reste annoncé dans la lettre, jusqu'à présent il n'a rien été découvert, et, comme cette lettre se trouve datée d'il y a deux ans, peut-être que des besoins auront forcé le sieur B... à recourir à sa caisse ambulante. »

## Chronique Locale.

Ont été nommés, au Corps-Législatif, membres de la commission de l'Adresse : MM. Seneca, Emile-Pereire, Lubonois, Louvet, Alfred Leroux, Corta, David-Deschamps. Granier de Cassagnac, Schneider et M. le duc de Morny, membre de droit, en sa qualité de président.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. de Flore, le célèbre phénologue, qui a vivement intéressé la société d'Angers est arrivé dans nos murs. Il est descendu à l'hôtel de Londres, où il recevra les personnes qui voudront le consulter et se livrer sous sa direction à l'étude de la phrénologie.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est samedi que M. Van Gelder donnera son concert que nous avons annoncé. Déjà, nous assure-t-on, beaucoup d'amateurs ont souscrit, nous ne doutons pas que le nombre de souscripteurs n'augmente encore après la publication du programme que nous donnons aujourd'hui. (Voir à la quatrième page.)

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Un assassinat a été commis à Angers mardi soir vers cinq heures, rue Saint-Evrault. La victime, âgée de dix-sept ans, a été frappée au cœur par un coup de poignard; la mort a été instantanée. L'assassin, qui avait pu se soustraire aux recherches de la justice pendant quelques heures, a été arrêté.

On comprend le sentiment de réserve qui nous oblige à ne pas donner des détails plus circonstanciés. La justice instruit, et notre devoir est de ne paralyser par aucune révélation ses recherches actives et intelligentes.

Qu'il nous soit permis cependant de dire que l'assassin se nomme Giraud; il est âgé de 29 ans, et exerçait à Angers la profession de garçon boulanger.

Le Conseil d'Etat est saisi d'un projet de décret ayant pour objet d'autoriser les sous-préfets à délibérer les alignements dans les traverses des routes impériales et départementales, quand les plans généraux de ces traverses auront déjà été approuvés par un décret de l'Empereur. Cette mesure amènera une nouvelle simplification dans l'instruction des affaires administratives.

## AVIS.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat dans l'Administration des Postes auront lieu le 21 janvier prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant l'Inspecteur, chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les éclaircissements dont ils pourraient avoir besoin.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Francfort, 9 décembre. — Le président de la Diète germanique a signifié aujourd'hui, au cabinet de Copenhague que, s'il n'était pas fait droit, dans trois jours, à ses réclamations, les troupes fédérales entreraient dans le Holstein pour réaliser l'exécution. — Havas.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 5 décembre.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Evénements de Pologne. — Lan-

cement de la frégate blindée *Numancia* et du transport français *La Vienne*, à Toulon. — Causerie dramatique. — Correspondance : M. Mathieu (de la Drôme). Gazette du Palais. — Oiseaux et Papillons. — Revue scientifique. — Bénédiction de la Chapelle de la nouvelle Maison de Retraite des Ménages. — Inauguration de l'écluse de Lery-sur-l'Eure. — Montagne et République de Saint-Marin (suite). — Bulletin bibliographique. — Bibliographie scientifique.

Gravures : Statue de Napoléon I<sup>er</sup> placée au rond-point de Courbevoie. — Evénements de Pologne : Exécution de Kosinski sur la place de la Banque à Varsovie. — Lancement de la frégate blindée *Numancia*, à Toulon. — Revue navale passée par S. M. le roi d'Italie dans la rade de Naples. — Bénédiction, par Mgr l'Archevêque de Paris, de la nouvelle Maison de Retraite des Ménages, à Issy. — Inauguration de l'écluse de Lery-sur-l'Eure. — Montagne et République de Saint-Marin (3 gravures). — Bibliographie scientifique (6 gravures). — Rébus.

## PRIME MAGNIFIQUE

OFFERTE

### Aux Abonnés de la FRANCE

L'administration du journal la FRANCE vient de s'assurer le moyen de faire participer ses abonnés à la jouissance d'un de ces livres rares et précieux, que leur prix élevé fait généralement le privilège des riches bibliophiles. Ce livre est le

### PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Six volumes entièrement inédits, ornés de 1,500 admirables gravures.

2 vol. : LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Jules JANIN. 500 gravures, 400 portraits et 100 tableaux.

1 vol. : LES REINES DU MONDE, par nos premiers écrivains. 150 gravures, portraits, têtes de chapitre, fleurons.

2 vol. : LA RUSSIE HISTORIQUE, MONUMENTALE ET PITTORESQUE, par Pierre ARTAMQ. 450 gravures, types de tous les peuples de la Russie, vues, monuments, etc.

1 vol. : LES GALERIES PUBLIQUES DE L'EUROPE, ITALIE, par M. J.-G. ARMENGAUD. 430 gravures, chefs-d'œuvre des grands maîtres.

Ces 6 volumes, chacun de 400 pages, format royal in-4°, se publient simultanément, en 100 livraisons, sous le titre général de

### PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Il paraît 2 livraisons le 1<sup>er</sup> de chaque mois, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1862.

Dans le cas où le chiffre de 100 livraisons serait dépassé, les abonnés recevront gratis toutes les livraisons qui excéderaient ce nombre.

Le prix en librairie de chaque livraison du PARTHÉNON DE L'HISTOIRE est de 5 francs.

Par une faveur particulière, elles seront livrées aux abonnés de la FRANCE au prix de 2 fr. 25 c. à Paris, et 2 fr. 75 c. pour les abonnés des départements qui désireront les recevoir à domicile et franc de port.

La publication de cette œuvre capitale assure aux souscripteurs une bibliothèque de l'attrait le plus varié, d'un luxe sans précédent, et leur offre l'avantage de posséder, à l'aide d'un sacrifice insignifiant, six splendides volumes, dont la publication coûte aux Editeurs plus d'un million cinq cent mille francs.

C'est une bonne fortune pour l'Administration du journal la FRANCE que d'avoir pu associer ses abonnés à une aussi avantageuse combinaison.

Les personnes qui désireront recevoir un prospectus détaillé et illustré n'ont qu'à en faire la demande au journal et elles le recevront franco par retour du courrier.

ETAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 novembre 1863.

NAISSANCES. — 4, Louise Mortreux, rue des Capucins; — Henriette Gauré, rue du Marché-Noir; — 5, Charlotte-Berthe Etter, rue Saint-Nicolas; — Marie-Louise Rayneau, rue du Petit-Mail; — 6, Alexandre Marot, rue

de la Basse-He; — 10, Adrien-Gaston Brunet, rue Saint-Nicolas; — 11, Jean-Baptiste-Ernest Leguesdron, hameau du Petit-Puy; — Ludovic Thomas, rue de la Chouetterie; — 12, Aline-Louise Lintier, rue du Petit-Mail; — Louise Simon, rue Saint-Nicolas; — 14, Georges Aumasson, rue de Fenet; — Louise Auger, rue Basses-Perrières; — Marie-Anna-Albertine Vanneste, rue Saint-Jean.

**MARIAGES.** — 5, Léandre Verneau, liquoriste, de Saumur, et Marie Jaunay, sans profession, de Saumur; — 10, Emile Faugeton, capitaine de première classe d'état-major du génie, chevalier de la Légion d'Honneur, de Lille, et Marie-Caroline Ratouis, sans profession, de Saumur; — 12, Jean Chauvin, cocher, de Saumur, et Marie Gaillard, domestique de Saumur.

**DÉCÈS.** — 1<sup>er</sup>, Nicolas Bouvet, rentier, 84

ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 2, Jules-Victor Chateau, 11 jours, rue de Fenet; — 4, Lefèvre, mort-né, rue de la Tonnelle; — 6, Catherine Saucereau, domestique, 80 ans, veuve de Félix Millerand, à l'Hôpital; — 10, Michel Gilbert, cultivateur, 67 ans, au Petit-Puy; — 12, Marie Lemeunier, sans profession, 83 ans, veuve Eléazard Jean Hubault, rue de la Montée-du-Fort; — Gustave-Jean-Baptiste Pelet, 20 jours, place du Marché-Noir; — 15, Michelle Gondouin, sans profession, 78 ans, épouse de Pierre Saumureau, rue Beaurepaire; — Frix Latrau, propriétaire, 66 ans, rue Beaurepaire; — Louise Simon, 1 jour, rue Saint-Nicolas; — Marthe-Françoise Blot, sans profession, 44 ans, épouse de Jean Esnault, rue des Payens.

**BULLETIN FINANCIER.**

La liquidation de novembre a été difficile, désas-

treuse même pour un grand nombre d'acheteurs. Le report s'est élevé au-delà de son taux normal, et de grosses livraisons de titres ont pesé sur les cours. Le marché a commencé à se relever depuis le rapport de M. le ministre des finances, et l'annonce de l'emprunt a plutôt contribué à relever le moral de la spéculation.

De toutes les valeurs, c'est encore la rente qui a fait meilleure contenance. Le cours de 67 fr. résiste bien aux attaques des vendeurs. Il est vrai que le coupon de 75 c. va être détaché ces jours-ci, et fait ressortir la rente à 66-25. A ce prix-là, les vendeurs n'ont pas de grands bénéfices à espérer.

Le Crédit mobilier français a été fort maltraité, ainsi que l'espagnol. Le Comptoir d'escompte est ferme; on attend impatiemment l'homologation des statuts de la Société de crédit pour l'encouragement du commerce et de l'industrie.

Les chemins de fer se sont liquidés dans de mauvaises conditions, et ne se sont pas relevés depuis.

Le report est monté à un taux anormal sur les meilleures valeurs, telles que l'Orléans et le Lyon. Les chemins étrangers sont assez bien tenus.

Les actions de Séville-Cadix sont recherchées, à cause de l'augmentation de leurs recettes. Les obligations nouvelles de cette ligne sont demandées à 251-25.

On tient de 115 à 120 les actions de l'Approuague, sur le marché industriel. La caisse centrale des docks, comptoir international du commerce, doit clore le 10 décembre sa souscription, qui est très bien accueillie dans le commerce et dans l'industrie.

Nous engageons les capitalistes à profiter des opérations d'arbitrage pour lesquelles MM. L. Montier et Cie ont ouvert une souscription, 47, rue Richer.

Le nouveau chauffage par l'eau, dont les actions se souscrivent chez MM. Sandrier et Cie, obtient chaque jour de nombreuses adhésions. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

D'un acte reçu par M<sup>e</sup> Cesbron, notaire à Doué, le deux décembre mil huit cent soixante-trois, au pied duquel on lit la mention d'enregistrement suivante: Enregistré à Doué, le sept décembre mil huit cent soixante-trois, folio 21, verso, case 7<sup>e</sup>. Reçu cinq francs et un franc pour double décime.

(Signé) : Lientaud.

Il appert que M. François Duthier, agent de charbonnages, demeurant ville de Paris, rue Jacob, n° 50,

A formé une société en nom collectif à son égard, et en commandite à l'égard de toutes les personnes qui souscriront, ayant pour objet :

1<sup>o</sup> L'exploitation de la concession des mines de houille de Doué, dans les limites déterminées par l'ordonnance du huit avril mil huit cent quarante-deux;

2<sup>o</sup> Toutes les opérations qui se rattachent à l'exploitation desdites mines;

3<sup>o</sup> La fabrication du coke et des menus comprimés, de la chaux, du plâtre et de la brique, pour employer le charbon des mines et la vente desdits produits;

4<sup>o</sup> Les transports de ces divers produits et de toutes sortes de marchandises en retour.

La raison et la signature sociales sont : Duthier et compagnie.

La société prend la dénomination de Compagnie des Mines de houille de Doué (Maine-et-Loire).

Le siège légal de la société est établi à Doué.

La société commencera du jour de sa constitution définitive et durera trente ans.

La gérance, l'administration de la société, ainsi que la signature, seront confiées à M. Duthier.

Le capital social est fixé à **cinq cent mille francs**, divisé en mille actions de cinq cents francs chacune, qui seront délivrées à toutes les personnes qui voudront souscrire.

Pour extrait.

(Signé) : CESBRON.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR LOTS

Au gré des acquéreurs,

**UN TERRAIN**

PROPRE A BATIR,

Situé à Saumur, rue Verte et levée de Nantilly, joignant la rue Verte, MM. Vinçonneau, Mollay, Girard et Lechat.

S'adresser, pour traiter, à M. Fouquet, rue des Basses-Perrières, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (655)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

1<sup>o</sup> Une MAISON, située à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 11,  
2<sup>o</sup> Une MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, n° 158, autrefois n° 51.

Facilités pour les paiements. Pour plus de renseignements, voir les placards affichés.

S'adresser audit M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

**UNE MAISON**

Située à Saumur, quai de Limoges,

Autrefois occupée par M<sup>me</sup> Cailhabet.

S'adresser audit notaire. (621)

**A VENDRE**

**UN RATEAU ET UNE CRÈCHE**

en chêne, pour quatre chevaux.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**A CÉDER**

Pour cause de décès,

**UN OFFICE DE NOTAIRE**

A Brézé (Maine-et-Loire),

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay. (645)

**BOUTEILLES**

**A VENDRE**

A prix réduits.

S'adresser à la verrerie de Saint-Hilaire-Saint-Florent. (602)

**A LOUER**

**MAISON,**

**JARDIN ET PIÈCE D'EAU,**

Près la Gare des voyageurs.

S'adresser à M. VATA-DROULIN, négociant à Saumur. (656)

**A LOUER**

**DE SUITE,**

**PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGES,**

précédemment occupés par M. Quesnay de Beaurepaire.

S'adresser à M. DESVIGNES-FONTAINE, quai de Limoges. (625)

**A LOUER**

Présentement,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

**PREMIER ÉTAGE**

Près la place de la Gare.

S'adresser à M. BARRARANT, même maison. (636)

**A LOUER**

Présentement,

**LE SECOND ÉTAGE,**

De la maison occupée par M. Potet, chapelier, rue Saint-Jean.

S'adresser au Secrétariat de la Mairie de Saumur. (652)

**A LOUER**

Pour Noël 1863,

**UN BEAU MAGASIN**

Situé rue de la Tonnelle.

S'adresser à M<sup>me</sup> LECOQ, marchande de faïence, qui jusqu'à cette époque vendra ses marchandises au-dessous des prix de facture. (650)

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

Rue du Puits-Neuf, 22.

**ON DEMANDE**

une demoiselle de commerce facile.

S'adresser au bureau du journal.

Maison LETELLIER, à Rouen

**CHOCOLATS** hygiéniques **DES PHARMACIENS**

DE LA SEINE-INFÉRIEURE ET DE L'EUROPE

Préparés sous la garantie d'une Commission de surveillance

**CHOCOLATS ALIMENTAIRES** au Maragnan, au Caraïbe, à la Vanille, en bouchées, en briquettes.

**CHOCOLATS MÉDICAMENTEUX** Analeptiques, Purgatifs, Ferrugineux, Vermifuges, pour les enfants, etc.

ROUEN, à cause de son importance, de sa position centrale et de sa proximité des ports d'arrivages, a été choisi pour centre de fabrication.

Les Chocolats Hygiéniques se vendent uniquement dans les Pharmacies; on les trouve dans les principales Maisons de France et de l'Étranger.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 8 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 9 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	67 80	» 15	» »	67 30	» 30	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	95 10	» 20	» »	95 30	» 20	» »
Obligations du Trésor. . . . .	447 50	» »	» »	» »	» »	» »
Banque de France. . . . .	3335 »	» 15	» »	3330 »	» »	» 5 »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1265 »	» 5	» »	1265 »	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau. . . . .	1235 »	» 10	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	632 50	» »	» »	632 50	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	690 »	» »	» »	700 »	» 10	» »
Crédit Mobilier. . . . .	1047 50	7 50	» »	1055 »	7 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	772 50	» »	» »	770 »	» »	2 50
Orléans (estampillé). . . . .	970 »	» »	» »	970 »	» »	» »
Orléans, nouveau. . . . .	800 »	» »	» »	810 »	» 10	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	967 50	» 2 50	» »	975 »	7 50	» »
Est. . . . .	480 »	» 3 75	» »	475 »	» 5	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	937 50	12 50	» »	942 50	5 »	» »
Midi. . . . .	677 50	» 2 50	» »	688 75	11 25	» »
Ouest. . . . .	505 »	» 3 25	» »	506 25	1 25	» »
Genève. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Dauphiné. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ardennes. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1675 »	» 5	» »	1670 »	» 5	» »
Canal de Suez. . . . .	462 50	» 2 50	» »	475 »	» 12 50	» »
Transatlantiques. . . . .	522 50	2 50	» »	523 75	1 25	» »
Autrichiens. . . . .	397 50	2 50	» »	398 75	1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	522 50	2 50	» »	526 25	3 75	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	402 50	2 50	» »	405 »	2 50	» »
Russes. . . . .	410 »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .	402 50	5 »	» »	405 »	2 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	620 »	7 50	» »	627 50	7 50	» »
Saragosse. . . . .	625 »	7 50	» »	630 »	5 »	» »
Portugais. . . . .	487 50	2 50	» »	485 »	» 2 50	» »
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	306 25	» »	» »	306 25	» »	» »
Orléans. . . . .	302 50	» »	» »	302 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	300 »	» »	» »	301 25	» »	» »
Ouest. . . . .	296 25	» »	» »	296 25	» »	» »
Midi. . . . .	298 75	» »	» »	298 75	» »	» »
Est. . . . .	286 25	» »	» »	285 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Pour la légalisation de la signature ci contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,